

CHA 4 2013.RRGR.802

Déclarations de planification

Version 2

Le 6 janvier 2015, 16 heures / ABD

Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018

- | | | |
|-----------------------------|----|---|
| CIRE, Messerli (Interlaken) | 1. | Le programme gouvernemental de la prochaine législature exposera dans un chapitre la vision du gouvernement de l'avenir ultérieur à la législature, compte tenu des enjeux démographiques. |
| CIRE, Messerli (Interlaken) | 2. | <i>Objectif 1</i> : Pour renforcer les performances régionales et cantonales et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. Les compétences et domaines d'action des conférences régionales et les régions sans conférence régionale y seront traités en détail. Une solution doit être proposée d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes et les différentes formes de la coopération régionale doivent être traitées de manière plus précise dans la stratégie. |
| UDC, Augsburgers / Rufener | | <i>Objectif 1</i> : Pour renforcer les performances régionales et cantonales et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. Les perspectives de développement des différentes régions et de leurs centres y seront mises en évidence. Les compétences, les domaines d'action, la taille et la structure des conférences régionales et les régions sans conférence régionale y seront traités en détail. Une solution doit être proposée d'ici à la fin de la législature. Les fusions de communes et les différentes formes de la coopération régionale doivent être traitées de manière plus précise dans la stratégie. |
| CIRE, Messerli (Interlaken) | 3. | <i>Objectif 2</i> : Le Conseil-exécutif est chargé de définir sa politique financière de manière à ménager une marge pour des mesures fiscales ciblées qui contribueront à renforcer à long terme le potentiel de ressources du canton. Cet objectif doit également s'exprimer dans la stratégie fiscale du canton et être coordonné avec la stratégie économique 2025. |
| UDC, Graber (La Neuveville) | | <i>Objectif 2, mesures</i> : Les autorités cantonales s'attachent à améliorer les conditions générales de l'économie. Elles veillent en particulier à éviter toute inflation de prescriptions bureaucratiques pour ne pas freiner la créativité et l'initiative des acteurs de l'économie. |
| UDC, Graber (La Neuveville) | | <i>Objectif 3</i> : Les autorités cantonales veillent à garantir la fluidité du trafic. |

Les Verts, Rüfenacht (Bienne)		<i>Objectif 3</i> : Le Conseil-exécutif crée les conditions et prend les mesures nécessaires pour que la part du trafic lent (piétons et vélos) augmente nettement dans la répartition modale. Il planifiera et réalisera à cette fin d'importantes améliorations des infrastructures de trafic lent, notamment des voies pour les vélos et des installations de type bike-and-ride.
CIRE, Messerli (Interlaken)	4.	<i>Objectif 4</i> : Pour garantir la stabilité sociale, il faut une nouvelle stratégie de la santé qui définisse l'évolution future des soins et les étapes de la promotion de la santé et de la prévention.
UDC, Studer (Köniz)		<i>Objectif 4</i> : La ligne rouge peut être franchie lorsque les coupes dans les prestations sont ordonnées à titre de sanction.
CIRE, Messerli (Interlaken)	5.	<i>Objectif 8</i> : Pour la révision et l'optimisation des structures et de l'organisation de la Police cantonale, les effectifs nécessaires de police en uniforme doivent être clarifiés et le cas échéant adaptés.